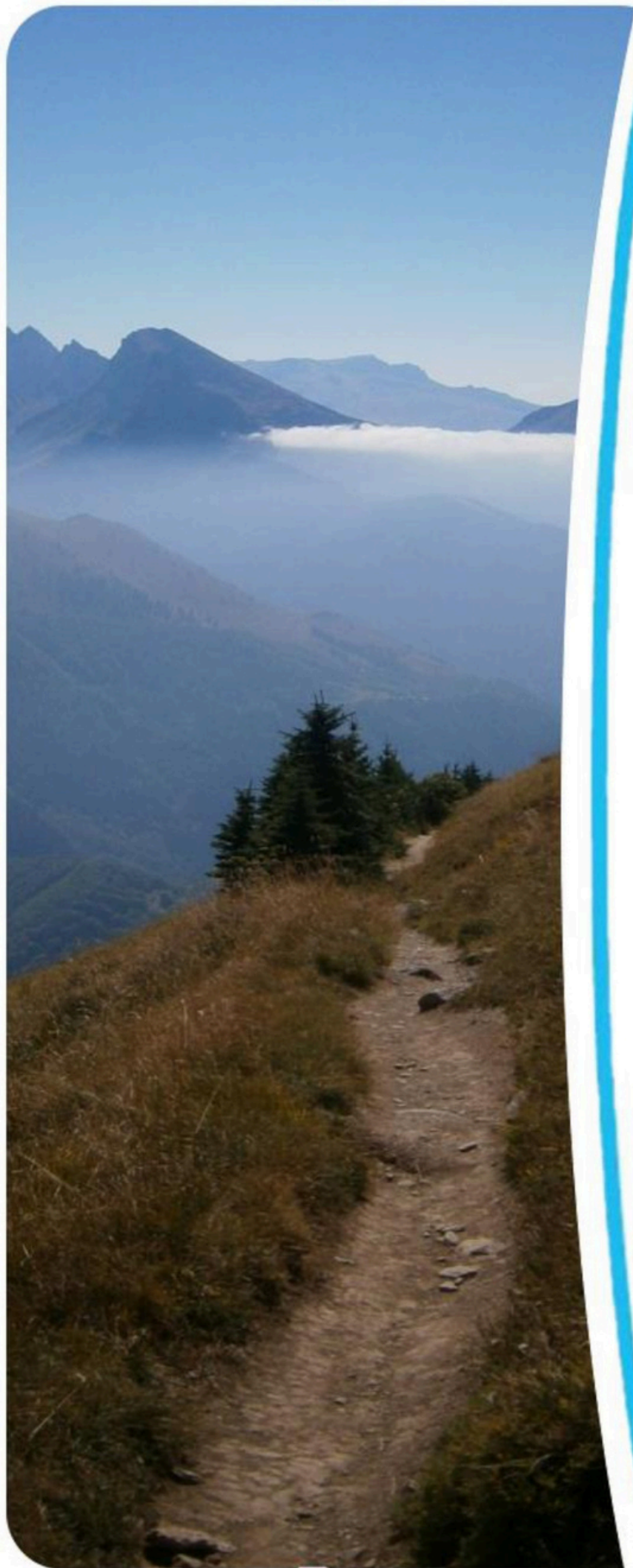




Le comité d'éthique



 **Alliance**
des Maternités Catholiques
nous accompagnons la vie

Missions

En charge des questions éthiques au sein de la fédération, le Comité d'éthique, organe de soutien et point de référence constant, a pour mission d'aider et de veiller au respect des engagements pris par les associations et par tous les acteurs qui y interviennent.

Les textes de référence sont la Charte de l'Alliance des Maternités Catholiques et le Document fondamental des Maternités Catholiques.



Dynamique

Pour mener à bien sa mission et permettre une véritable responsabilisation de tous, le Comité favorise une dynamique éthique.

Le Comité encourage la réflexion et les échanges afin qu'un dialogue stimulant entre professionnels maintienne et développe des pratiques respectueuses du caractère sacré de la vie humaine.

Lorsqu'une question surgit dans son domaine de compétence, le Comité est saisi pour avis. Dans cette fonction consultative, il est à la disposition de tous les partenaires.



Rôle

Le Comité répond à toute personne, intervenant statutairement au sein des Maternités Catholiques, qui souhaite l'interroger sur des questions interpellant sa conscience en lien avec son activité professionnelle.

Le Comité d'éthique réfléchit également à des questions de fond afin d'éclairer les prises de positions de l'Alliance des Maternités Catholiques.



Membres

Les questions éthiques se situent à la confluence de plusieurs disciplines représentées par les membres suivants :

- Des Petites Sœurs dont l'une préside le comité,
- Des membres de profession médicale et des personnes compétentes en théologie morale, en droit, en philosophie, ...

La liste nominative des membres est disponible sur le site BlueKanGo des établissements de l'Alliance des Maternités Catholiques.

**Pour accéder aux documents dans BlueKanGo, aller dans la rubrique :
« Comité d'éthique de l' Alliance des Maternités Catholiques »**

Les réalisations du Comité d'éthique

1- Avis

- Acupuncture • Collecte du sang de cordon • Ostéopathie • Hypnose

2- Formations

- Pourquoi et comment décider ? • Qu'est-ce que respecter une personne ?
- Est-on obligé de suivre la loi ?

3- A qui les conclusions sont-elles adressées ?

Elles font l'objet d'une diffusion aux établissements si l'intérêt général est engagé. Elles sont transmises à la personne ou aux personnes à l'origine de la demande dans la mesure où le problème ne relève que d'un intérêt privé.

Comment s'adresser au Comité d'éthique ?

Un ou plusieurs membres du personnel peuvent s'adresser à la Présidente du Comité par écrit (courrier ou courriel).

Comité d'éthique - Alliance des Maternités Catholiques

58 avenue du Médipôle

38300 Bourgoin-Jallieu

comite.ethique@alliance-mc.com

Le Comité accusera réception après avoir apprécié la recevabilité de la question et donnera une estimation du délai de réponse. Il pourra varier en fonction de la complexité de la question et de l'éventuelle nécessité de consultation d'experts extérieurs.